



Revue de presse Transmission et Reprise d'entreprises

Mars 2008

 **ÉNÉRICE**

Avec le concours du



Fonds Unique
de Pérequisition



avec le soutien du FSE Objectif III

1 - Aides à l'emploi : le budget 2008 de la région Poitou-Charentes cible les créateurs, les repreneurs et les bassins en crise – AEF, 26 février 2008

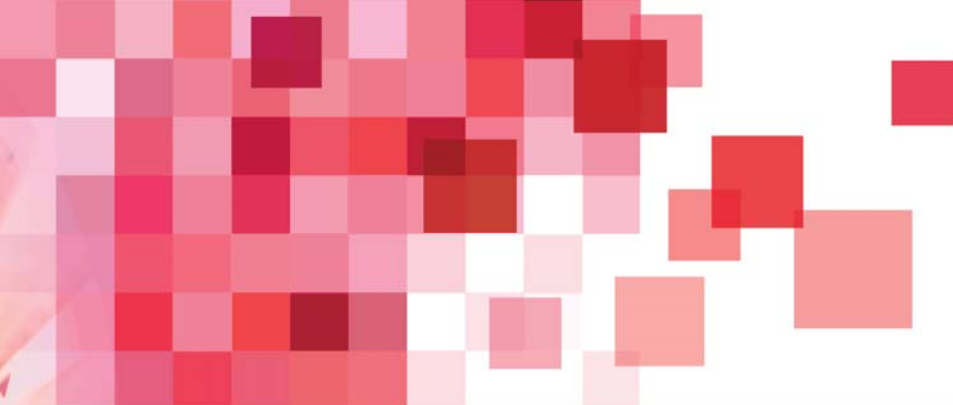
→ La région Poitou-Charentes prévoit non seulement un budget pour encourager la création d'emplois en 2008 mais elle envisage également de renforcer son aide à la reprise d'entreprises. Elle étudie ainsi la possibilité d'étendre le contrat régional de transmission d'entreprises. En 2007, un test a été réalisé dans 8 communautés de communes ou d'agglomération. Le contrat se décompose en 3 chèques de 500 euros. Le premier, destiné au cédant, lui permet de faire réaliser un diagnostic de son entreprise, le second permet de payer la consultation d'un expert, quant au troisième chèque, il finance un accompagnement du repreneur pendant les deux années suivant la succession. L'objectif est alors d'inciter les cédants et repreneurs à s'orienter vers les dispositifs régionaux pour les créateurs-repreneurs.

2 - Un portail inédit pour simplifier la cession d'entreprise – Transmission-entreprise.fr

→ Créé en 2005, le site Transmission-entreprise.fr est le premier portail destiné aux entrepreneurs qui souhaitent avoir des conseils d'expert en matière de cession d'entreprise. Ce site compte désormais 90 000 visiteurs par mois et, de ce fait, arrive en tête des sites de cession d'entreprise. Il permet à tout cédant d'entreprise de déposer gratuitement son annonce en un simple clic. En revanche, explique Mickaël Esnault « les acheteurs potentiels payent pour obtenir les informations complémentaires d'une annonce : c'est un gage de sérieux pour éviter les simples curieux ».

3 - Un site pour ceux qui veulent créer leur entreprise

→ La région Ile-de-France lance www.creersaboite.fr. Désormais, salariés, seniors, étudiants, personnes en recherche d'emploi souhaitant créer ou reprendre une entreprise peuvent se rendre sur ce tout nouveau site. Réalisé par l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), il rassemble toutes les informations nécessaires à la création ou la reprise d'une entreprise.



GÉNÉRICE

Avec le concours du



Fonds Unique
de Péréquation



avec le soutien du FSE Objectif III